

exploitation, pour dix incubateurs d'une capacité de 200 à 250 œufs chacun.

Longueur du bâtiment.....	36 pieds
Largeur.....	15 "
Hauteur, du plancher au plafond....	7 "

Ce bâtiment repose sur piliers, à $1\frac{1}{2}$ pied du sol. Les murs sont faits de deux rangées de planches embouvetées. On laisse entre les deux rangées un espace de six pouces que l'on comble de sciure de bois. Le plancher est aussi à double rang de planches brutes, avec un papier goudronné entre elles. Le plancher doit être bien étançonné, afin d'empêcher toute vibration.

Le plafond est en tringles d'un ponce carré, distancées les unes des autres d'environ deux ponces. Une couche de paille est appliquée sur ces tringles, puis on laisse un vide d'un pied entre la couche de paille et le toit. A chaque extrémité du bâtiment, dans la partie située entre le toit et la couche de paille, on pratique une ouverture, afin d'établir un courant d'air au-dessus de la couche de paille.

CHÂSSIS. — Il y a trois châssis mesurant chacun 3 pieds de longueur par $1\frac{1}{2}$ pied de hauteur. Ces châssis sont placés aussi près que possible du plafond. En été, les châssis sont avantageusement remplacés par des toiles ou cotons.

VENTILATEURS. Nos ventilateurs consistent simplement en deux trous de 2 ponce de diamètre, pratiqués avec une tarière.

Il doit y avoir un ventilateur sur le plancher, au-dessous et vis-à-vis du centre de chaque incubateur, et un autre sur les murs, à un pied de hauteur du plancher, entre chacun des incubateurs. On ouvre ces ventilateurs au moyen d'une planchette en coulisse.

La vignette II montre les deux trous de ventilation, ouverts sur le plancher, en-dessous de l'incubateur.

AVANTAGE DE NOTRE SYSTÈME DE VENTILATION. — Ce mode de ventilation a l'avantage de fournir constamment un air frais et humide sans produire de courants